3.4 Déplacements

3.4.1 Réseaux routiers

Historique

L'essentiel du réseau routier emprunte les tracés des anciens chemins publics et vicinaux déjà répertoriés sur les cartes et relevés du XVIIIème siècle, à savoir :

- Les routes cantonales, route du Pas-de-l'Echelle et route de Veyrier, reliant le village à l'agglomération genevoise d'une part et à Carouge d'autre part
- La route du Stand-de-Veyrier, dans le prolongement de la route Antoine-Martin, ainsi que le chemin de Place-Verte depuis Troinex, assurant les liaisons transversales vers les ponts de Sierne et de Vessy

Ces deux ponts sont les seules liaisons de la commune avec la rive droite de l'Arve et Genève.
Le pont de Sierne, construit pour la première fois en 1782, a eu une véritable importance stratégique à l'époque où Veyrier appartenait au Royaume de Sardaigne. Il permettait le contournement de Genève par la route reliant Chambéry au Chablais. Il fut détruit et reconstruit à plusieurs reprises, l'actuelle construction datant de 1983.

Le pont de Vessy, construit en 1935 par l'ingénieur Robert Maillart, représente une conception de construction en béton armé novatrice pour l'époque. Il est inscrit à l'inventaire des constructions dignes d'être protégées.

Circulations

Le problème de circulation le plus durement ressenti par la population de Veyrier est le trafic de transit en relation, soit à la douane (frontaliers), soit au Bachet-de-Pesay via le pont de Sierne. Il faut néanmoins relativiser ce propos en rappelant la part de plus en plus importante de la mobilité des résidents internes au périmètre Veyrier-Troinex.

Actuellement, le volume de véhicules au passage de la douane est de l'ordre de 8'000 véhicules / jour. Ce trafic génère, surtout en fin de journée, des files d'attente sur la route du Pas-de-l'Echelle, parfois également dans le village.
Ce phénomène est aggravé par la difficulté que rencontrent les automobilistes à s'engager sur la route départementale française.
Plusieurs améliorations ont été apportées pour tenter de fluidifier le trafic :

- L'évitement du Petit Veyrier
- Le réaménagement de la route du Pas-de-l'Echelle
- L'aménagement de l'esplanade du parking et de la boucle de rebroussement des TPG proche de la douane
- La réalisation de la route de desserte interquartiers (route de l'Uche)

En 1987, le Conseil municipal adopte le concept directeur de la circulation (CDC) concernant le village et ses abords, dont un des buts principaux est de supprimer tout transit au travers de la place de l'Eglise et d'imposer un sens unique aux poids lourds empruntant la douane de Veyrier. Ils ne peuvent désormais qu'entrer par ce poste et non plus le franchir pour sortir en France par la route du Pas-de-l'Echelle.
Parmi les réalisations liées à ce CDC, il faut noter l'extension d'ores et déjà prévue de la zone de rencontre (20 km/h) du cœur du village (route de Veyrier, chemins de Sous-Balme, J-E Gottret et Ernest-Pisteur).

Parkings publics

Le périmètre du village compte plusieurs parkings, dont un parking d'échange (P+R) situé à proximité des arrêts terminus de la ligne de bus TPG n° 8 aux Etournelles.

Les autres parkings publics sont situés à proximité du centre sportif de Vessy, du stand de tir et des équipements sportifs du Grand-Donzel.

La planche n° 11 montre la classification administrative du réseau routier au sens de la loi cantonale sur les routes (L 1 10), soit :

- Les routes cantonales :
  routes du Pas-de-l'Echelle, de Veyrier, de l'Uche (tronçon entre les routes du Pas-de-l'Echelle et de Veyrier), du Stand-de-Veyrier, Antoine-Martin, de Vessy, de Troinex et de Drize
- Les routes communales principales :
  route de l'Uche et chemins des Marais, de Place-Verte, de Pinchat, et Sur-Rang
- Les routes communales secondaires et les chemins privés

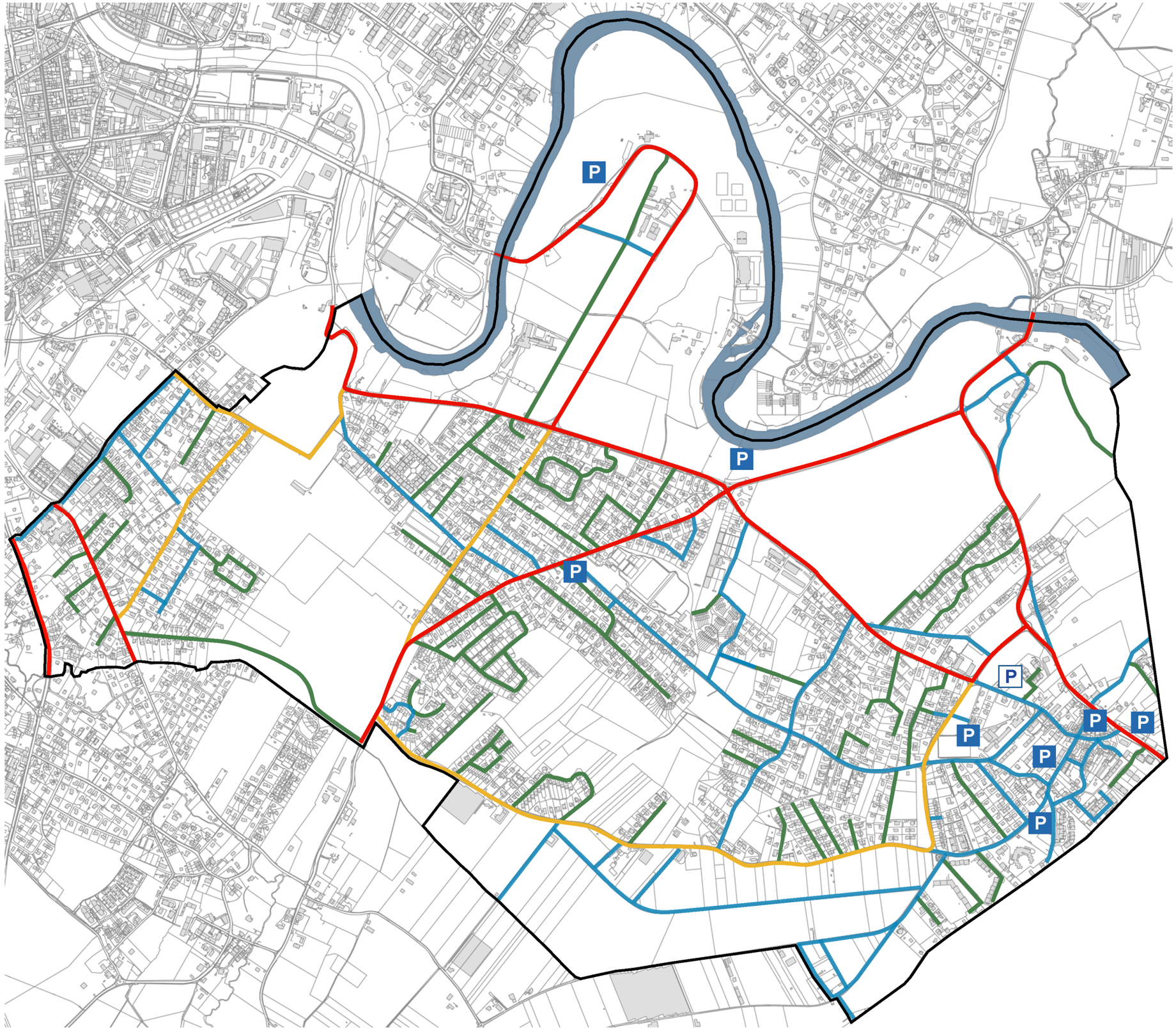

COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.4 Déplacements
3.4.1 Classification administrative du réseau routier

Planche n° 11

Cours d'eau

L'Arve

Réseaux routiers

Route cantonale

Route communale principale

Route communale secondaire

Chemin privé

Infrastructures

Parkings publics

Parkings publics faisant office de P+R

Division administrative

Commune de Veyrier

Source:

Loi sur les routes (L1 10), 1998 SITG

Fond de plan: données SITG - mai 2007
Echelle 1:13'000
Atelier d'architecture Jacques Bugna - Florian Barro

3.4.2 Hiérarchie du réseau routier

En 2003, la loi genevoise sur les routes (L 1 10) a été modifiée pour y introduire une hiérarchie du réseau routier.

Le réseau est désormais divisé en trois parties :

- Le réseau routier primaire : assure la fluidité du trafic entre les différents secteurs de l'agglomération
- Le réseau routier secondaire : permet les échanges entre les différents quartiers
- Le réseau de desserte : assure la liaison au sein des quartiers

La planche n° 12 présente la hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier sur la commune selon la carte établie au niveau cantonal et adoptée par le Conseil d'Etat le 18 avril 2005.

3.4.3 Charges de trafic

La planche n°13 illustre les charges de trafic sur la commune. Les charges les plus importantes sont les suivantes:

- Le pont de Sierne : env. 20'000 véhicules / jour
- La route de Veyrier : env. 19'000 véhicules / jour
- La route du Stand-de-Veyrier : env. 12'000 véhicules / jour
- La route du Pas-de-l'Echelle (douane) : env. 8'000 véhicules / jour
- Les routes de Drize, Marsillon, Troinex, de l'Uche, le chemin de Pinchat : env. 6'000 à 7'000 véhicules / jour

Le trafic de transit est concentré sur les heures de pointe du matin et du soir. Sa part est importante, voire prépondérante, sur les axes suivants :

1 Route de Veyrier – route du Stand-de-Veyrier – pont de Sierne : tronçon de la future grande ceinture genevoise, soit la liaison entre la région Arve-Lac et l'autoroute de contournement (appelée "contournement sud du canton").
2 Douane – route du Pas-de-l'Echelle – Pont de Sierne
3 Douane – routes du Pas-de-l'Echelle – de l'Uche – de Veyrier
4 Pont de Sierne – routes du Stand-de-Veyrier – Antoine-Martin – de Marsillon
5 Douane – village – chemin des Marais – route de Marsillon

Il s'agit de mouvements liés au passage de la douane et de mouvements liés à la traversée de l'Arve au pont de Sierne.

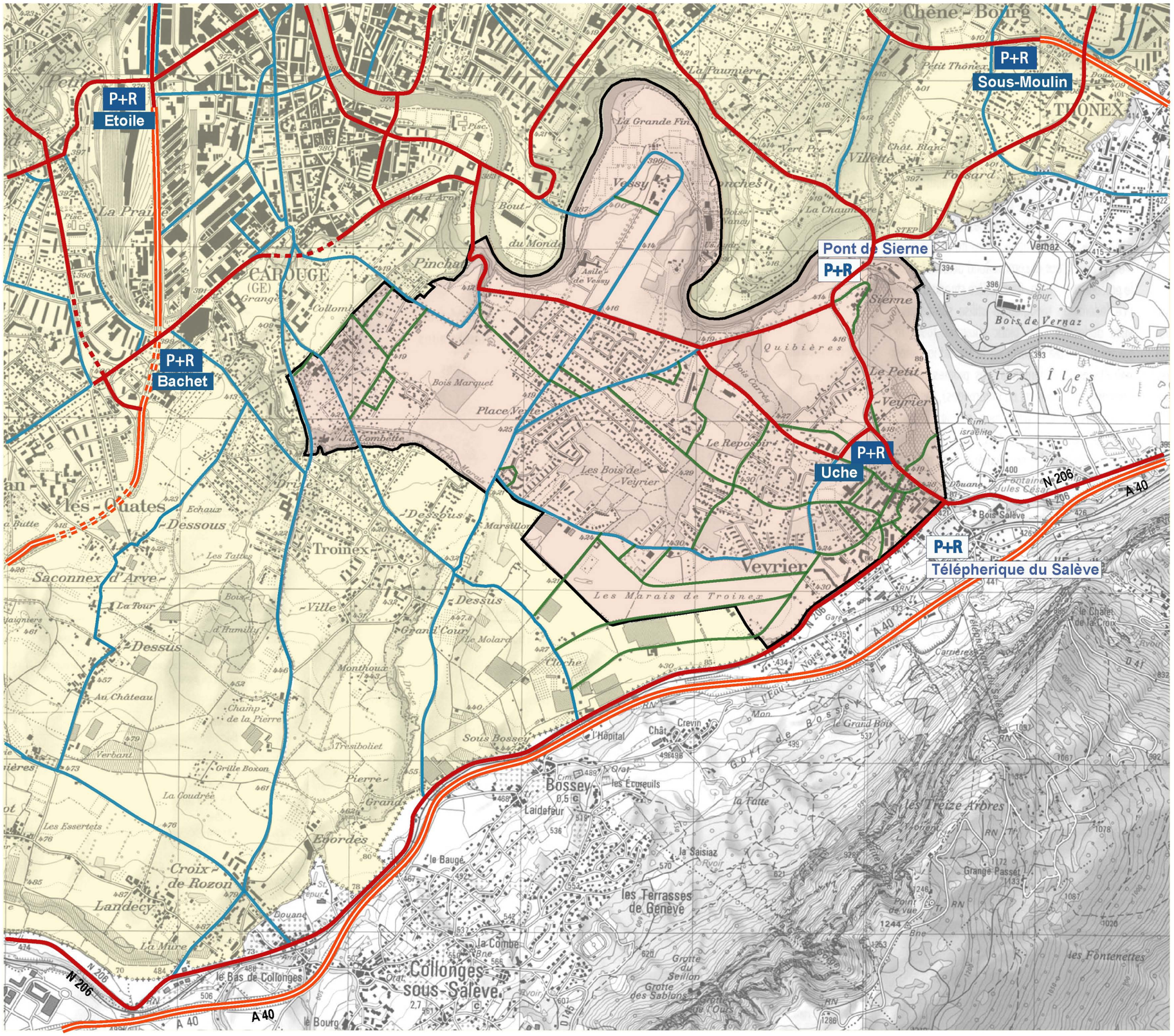

COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASES
3.4 Déplacements
3.4.2 Hiérarchie du réseau routier

Planche n° 12

Réseau routier

Réseau routier primaire

Réseau routier secondaire

Réseau de quartier
(routes communales uniquement)

Parking d'échange existant — P+R

Parking d'échange envisagé
(plan directeur cantonal 2015) — P+R

Division administrative

Commune de Veyrier

Autres communes genevoises

Sorce: Carte de la hiérarchie du réseau routier.
Annexe au rapport sur la carte de la hiérarchie du réseau routier
adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2005

Fond de plan: données SITG - décembre 2004
Echelle 1:25'000
Atelier d'architecture Jacques Bugna - Florian Barro

COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.4 Déplacements
3.4.3 Charge de trafic du réseau routier

Planche n° 13

Réseau routier

Charge de trafic T JOM (vhc/jour)
Plan de charge T JOM 2003 - OTC — 4'000

Charge de trafic T JOM (vhc/jour)
Plan routier 2003 - Département de la Haute-Savoie — 4'000

Charge de trafic T JOM (vhc/jour)
selon Comptage JP. Schmutz, juin 2006 — 4'000

Division administrative

Commune de Veyrier

Autres communes genevoises

Trafic de transit :

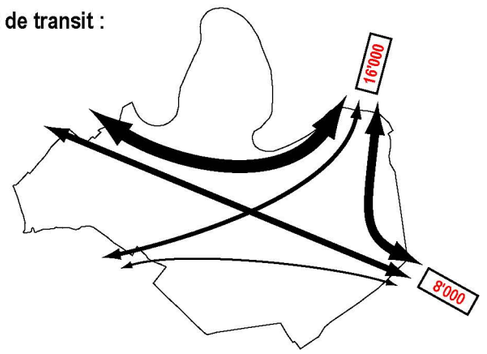

Source: Plan de charge T JOM 2003 - Office des Transports et de la Circulation - Canton de Genève
Comptages routiers 2003 - Département de la Haute-Savoie

Fond de plan: carte nationale de la Suisse - éd. 2000
Echelle 1:25'000
Atelier d'architecture Jacques Bugna - Florian Barro

3.4.4 Transports publics

Etat 2006

La commune est desservie par plusieurs lignes de bus TPG. La planche n° 14 en précise les parcours.

La ligne urbaine n° 8 dessert le village avec ses deux branches (terminus à "Veyrier-Douane" et "Veyrier-Tournettes") et assure la liaison avec Genève (Rive, Cornavin) par le pont de Sierne et la route de Florissant. Cette ligne est complétée par un service noctambus qui, dessert la commune tous les vendredis et samedis, de minuit à 2h00.

La ligne secondaire n° 34 (village, route du Pas-de-l'Echelle) relie le village au secteur Arve-Lac, avec un rabattement sur le tram aux Trois-Chêne. Elle est utilisée quotidiennement par les élèves à destination du collège Claparède et de l'ECG Jean Piaget, entre autres.

La desserte est complétée par les lignes secondaires n° 41 (village, chemin des Marais, route Antoine-Martin, route de Veyrier, chemin de Pinchat), n° 44 (route de Drize) et n° 45 (route de Troinex). Ces trois lignes assurent la liaison avec le réseau des trams au noeud du rondeau de Carouge.

Il y a lieu de mentionner des lacunes dans la desserte au niveau du chemin du Bois-Gourmand (zone villa) et de la route de Vessy (centre sportif). De plus, il serait souhaitable d'augmenter la fréquence de la ligne n° 8.

Ces lignes régulières sont complétées par l'offre Proxibus / secteur sud (Veyrier, Plan-les-Ouates, Troinex, Bardonnex, Perly-Certoux), également assurées par les TPG, qui permet sur appel de réserver un transport public depuis n'importe quelle adresse du secteur vers une autre adresse du secteur ou vers un point d'accrochage prédéfini situé hors du secteur (Bout-du-Monde, Carouge, Bachet-de-Pesay pour les principaux).

Nouveau terminus de la ligne n° 8 à "Veyrier-Tournettes", avec le passage du bus par la route de l'Uche - 2006

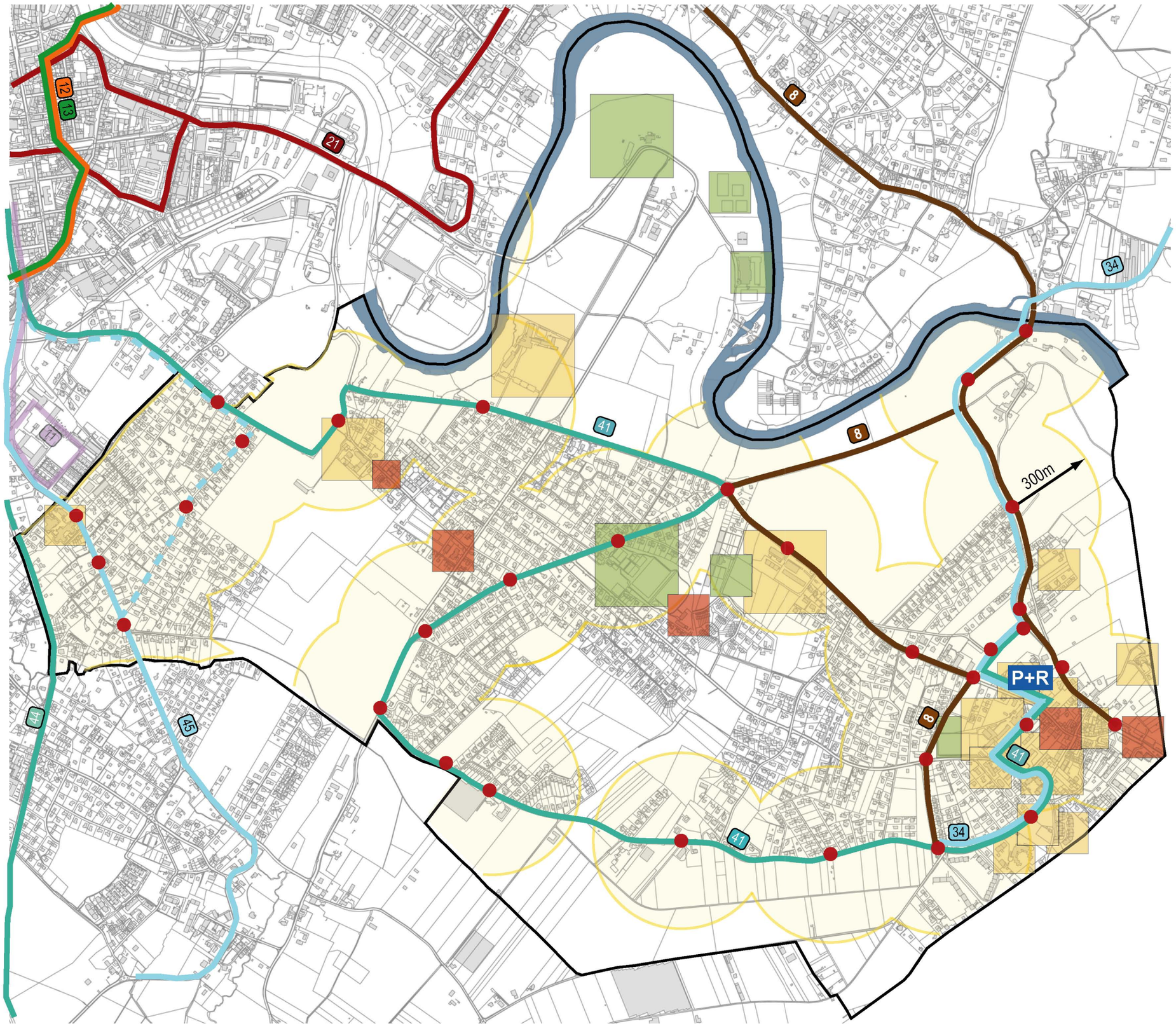

COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.4 Déplacements
3.4.4 Transports publics

Planche n° 14

Cours d'eau

L'Arve

Bâtiments générateurs de déplacements

Equipement scolaire, culturel ou médico-social

Equipement de sports et loisirs

Commerces et services

Réseaux TPG

Ligne 8 : dir. Rive - Cornavin
Branche V. Tournette
Branche V. Douane

Ligne 34 : dir. Trois-Chênes - Chevrier

Ligne 41 : dir. Carouge

Ligne 44 : dir. Carouge - Croix-de-Rozon

Ligne 45 : dir. Carouge - Troinex

Ligne 45 : dir. Carouge (ch. sur-Rang) - Troinex - Croix-de-Rozon

Tram 12 et 13

Ligne 21 : dir. Etoile - Eaux-Vives

Arrêt et rayon de desserte (300 m)

Infrastructures

Parking public faisant office de P+R

Division administrative

Commune de Veyrier

Fond de plan: données SITG - mai 2007
Echelle 1:13'000
Atelier d'architecture Jacques Bugna - Florian Barro

3.4.5 Deux-roues

Les principaux générateurs de déplacements deux-roues sont les écoles ainsi que les équipements sportifs de Vessy.

Le réseau deux-roues est constitué de pistes et bandes cyclables réservées aux deux-roues légers (vélos et vélomoteurs). La piste cyclable est physiquement séparée de la chaussée et la bande cyclable est simplement marquée sur la chaussée.

Ces aménagements sont généralement nécessaires sur les routes principales alors que la mixité est recommandée sur les routes de quartier.

La planche n°15 indique les aménagements existants ainsi que les itinéraires recommandés.

Le réseau deux-roues présente des lacunes qu'il s'agirait de combler par l'aménagement de pistes ou bandes cyclables, ainsi que par des mesures de renforcement de la sécurité des deux-roues circulant en mixité, lorsque les gabarits des chaussées sont plus étroits.

Les tronçons concernés sont les suivants : route le l'Uche, route de Veyrier (partiellement), chemin du Bois-Gourmand, chemin des Marais, route du Stand-de-Veyrier, chemin de Place-Verte, route du Pas-de-l'Echelle (partiellement).

Cheminement piétonnier et piste cyclable le long du chemin de Pinchat, en direction de l'école - 2006

COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.4 Déplacements
3.4.5 Deux-roues

Planche n° 15

Cours d'eau

L'Arve

Bâtiments générateurs de déplacements

Equipement scolaire, culturel ou médico-social

Equipement de sports et loisirs

Commerces et services

Réseaux deux-roues

Pistes cyclables existantes

Bandes cyclables existantes

Itinéraire recommandé
(source: carte vélo-love)

Division administrative

Commune de Veyrier

Fond de plan: données SITG - mai 2007
Echelle 1:13'000
Atelier d'architecture Jacques Bugna - Florian Barro